COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

2023
2033



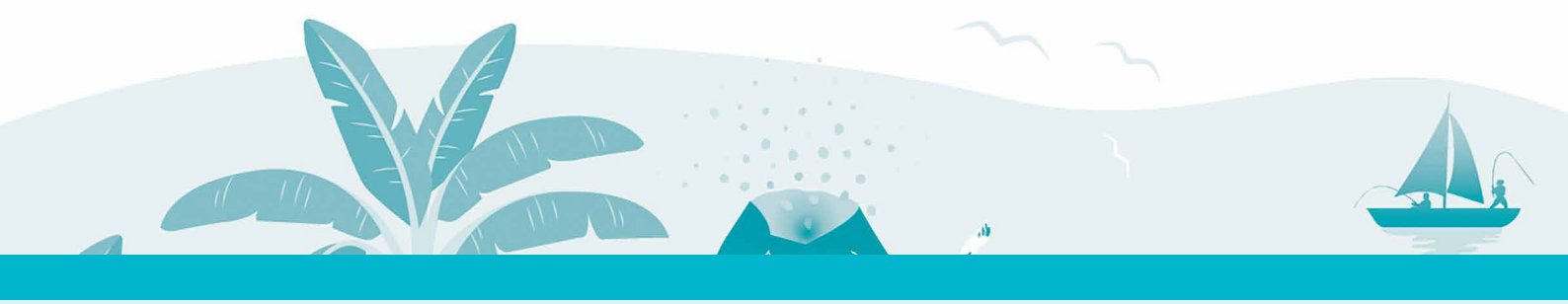
L'Indianocéanie en partage

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

2023 - 2033

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

L'Indianocéanie en partage



© COI, « L'Indianocéanie en partage » - Plan de développement stratégique 2023-2033 de la Commission de l'océan Indien, adopté par le 37e Conseil des ministres de la COI, 17 mai 2023.

> TABLE DES MATIÈRES

Glossaire 4
Notre région, l'Indianocéanie 5
La Commission de l'océan Indien 5
Contexte 6
Un PDS pour quels enjeux ? 8
Vision et mission 10
Axes stratégiques 10
- Axe 1 | Une Indianocéanie de résilience, de paix et de sécurité 11
 - 1.1. Œuvrer à la résilience des populations et des écosystèmes en promouvant les biens publics régionaux 11
 - 1.2. Promouvoir une gestion responsable des écosystèmes et des ressources naturelles 11
 - 1.3. Promouvoir la stabilité et la sécurité en renforçant les capacités de prévention des risques, la gouvernance, le dialogue interétatique / interrégional et les moyens d'action 12
- AXE 2 | Une Indianocéanie de développement économique intégré, durable et innovant 13
 - 2.1. Mettre en œuvre un agenda économique à travers des coopérations sur des chaines de valeur régionale 13
 - 2.2. Renforcer la connectivité régionale et faciliter les échanges et la mobilité 13
 - 2.3. Inscrire la coopération économique dans un mouvement de transition écologique énergétique 14
- AXE 3 | Une Indianocéanie d'épanouissement humain et inclusive 15
 - 3.1. Développer un agenda d'épanouissement humain en investissant dans la santé, l'éducation, la formation, la recherche, la culture et en soutenant la mobilité 15
 - 3.2. Promouvoir l'égalité femme-homme et soutenir l'autonomisation des femmes et des jeunes 15
- AXE 4 | Une architecture institutionnelle et partenariale renforcée 17
 - 4.1. Disposer d'un instrument modernisé et efficace capable de porter une action durable et pérenne et de répondre aux enjeux régionaux et globaux en s'appuyant sur les expertises régionales 17
 - 4.2. Consolider les partenariats existants et ouvrir les EM et la COI à une nouvelle aire partenariale avec des organisations et États tiers africains, indopacifiques, insulaires et au-delà 17

Stratégies régionales et plans d'action en rapport avec les axes stratégiques 19
Projets en cours en 2022 en rapport avec les axes stratégiques 20
Cadre logique du PDS 21

> GLOSSAIRE

AFD	Agence française de développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun d'Afrique orientale et australe
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
DUE	Délégation de l'Union européenne (pour Maurice et les Seychelles)
EM	Etats membres (Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles)
EMCP	Projet d'amélioration de la connectivité maritime régionale
ExPLOI	Expédition plastique océan Indien
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
ICAO	Organisation internationale de l'aviation civile
ICC	Industries culturelles et créatives
IDH	Indice de développement humain
INCA	Projet de renforcement des capacités de la COI
INN	Pêche illicite, non-déclarée, non-réglementée
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
MASE	Programme régional de sécurité maritime
OEACP	Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSC	Organisations de la société civile
PDS	Plan de développement stratégique
RH	Ressources humaines
SAF	Service administratif et financier
SG-COI	Secrétariat général de la COI
SWIOFC	Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien
RECOS	Projet de résilience côtière dans le Sud-Ouest de l'océan Indien
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
WIOMSA	Association des sciences marines du Sud-Ouest de l'océan Indien

> NOTRE RÉGION, L'INDIANOCÉANIE

C'est de la pensée du poète que la Commission de l'océan Indien (COI) est allée puiser l'inspiration pour nommer notre région. L'« indianocéanisme » de Camille de Rauville[1] dit la singularité des littératures d'expression française des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien. En écho, Vasile Tara et Jean-Claude Woillet[2] écrivent quelques années plus tard que « *les îles et archipels de l'océan Indien occidental […] ne sont pas des morceaux d'Afrique, d'Asie ou d'Europe, mais des contrées ayant une vie propre, où des peuples originaux sont nés et ont affirmé au monde, tout au long de l'histoire, leur personnalité* ». De fait, la terminologie situationnelle des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien n'exprime ni la singularité, ni la cohérence de notre région.

L'Indianocéanie est donc un espace géographique composé d'îles et archipels qui émergent au large de l'Afrique orientale. Mais il y a plus que la géographie. L'Indianocéanie plonge ses racines dans un terreau fertile d'histoires communes, de généalogies imbriquées, de résonnances culturelles, d'influences multiples qui relient ces territoires entre eux et avec des terres éloignées, de langues en partage, dont le français.

Depuis son colloque de Mahébourg de juin 2013, la COI nomme la région « Indianocéanie ». Ce faisant, la COI promeut la région comme « le socle et le tremplin de notre devenir ».

Pour autant, la géographie de l'Indianocéanie et la COI ne forment pas un objet unique. La COI est la seule organisation régionale spécifiquement indianocéanienne. Elle est donc une institution de référence du paysage régional, une organisation de solidarité et de proximité créée à l'orée des années 1980.

1 Ecrivain et critique littéraire mauricien ayant forgé ce néologisme lors du colloque de l'Association historique internationale de l'océan Indien en 1960 à Antananarivo.

2 TARA V., et WOILLET J-C., *Madagascar, Mascareignes et Comores*, Paris : Société continentale d'éditions modernes illustrées, 1969.

> LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

En 1982 à Port-Louis (Maurice), les ministres des Affaires étrangères de Maurice, de Madagascar et des Seychelles adoptent la Déclaration de Port-Louis qui crée la COI. Deux ans plus tard, le 10 janvier 1984, l'organisation est institutionnalisée aux Seychelles par l'Accord général de coopération, dit Accord de Victoria. Son siège, qui accueille 88 agents[3], est situé à Ebène (Maurice)

Depuis 1986, la COI regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle promeut les spécificités de ses Etats membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant peu ou prou les 17 Objectifs de développement durable. Cette expérience accumulée au fil des projets a permis à la COI de développer des expertises reconnues et de gagner en attractivité comme en témoigne la création d'un statut de membres observateurs dont bénéficient la Chine, l'Inde, le Japon, l'Union européenne, les Nations unies, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Ordre de Malte.

Sollicitée sur plusieurs fronts, la COI anime depuis quatre décennies l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.

3 Effectif au Secrétariat général de la COI au 1er décembre 2022 composé de 34 agents du Secrétariat général et 54 agents déployés au sein des projets.

>CONTEXTE

Le Plan de Développement Stratégique (PDS) de la Commission de l'océan Indien (COI) qui couvrait la période 2018-2021 est parvenu à son terme et les contours des nouvelles ambitions stratégiques de la COI sont désormais à tracer.

Dans la continuité du renforcement de la COI marqué successivement par la Déclaration de Moroni en 2019 et la révision de l'Accord de Victoria en 2020, la COI se dote d'un nouveau PDS pour fixer un cadre de référence pour son action[4]. Ce cadre traduit l'ambition stratégique des Etats membres. Il fixe des objectifs réalistes et atteignables, identifie des indicateurs mesurables pour apprécier les résultats et sert de ce fait à la mobilisation des observateurs et partenaires.

Une démarche de co-construction

L'élaboration de ce nouveau PDS 2023-2033 s'inscrit dans une démarche de co-construction. Des ateliers de travail ont été organisés dans chacun des Etats membres entre les mois de juin et septembre 2022. En complément, des sessions de travail se sont tenues au sein du Secrétariat général et des entretiens ont été conduits avec les parties prenantes de la COI et les partenaires techniques et financiers.

Cette approche participative a permis de convenir des orientations du présent PDS en tenant compte des défis de développement actuels et à venir, des priorités et des besoins des Etats membres en matière de coopération et du mouvement de modernisation institutionnelle et fonctionnelle en cours. En impliquant au mieux les principales parties prenantes de la coopération portée par la COI tant au niveau politique (membres du Conseil, Officiers permanents de liaison) qu'au niveau opérationnel et technique (ministères sectoriels, Points focaux nationaux, secrétariat général) que partenarial, cette approche crée non seulement des conditions favorables à une meilleure appropriation du PDS et des activités qui en découleront mais démontre aussi la volonté des Etats membres d'un engagement croissant en faveur de la coopération régionale.

Un cadre décennal

Fixé sur un cap de dix ans contre quatre lors du précédent PDS, l'horizon temporel du Plan permet à la COI et ses Etats membres de se doter d'une vision à moyen terme afin de se projeter vers un devenir possible grâce à cette temporalité.

Cet horizon temporel permet également à la COI une opérationnalité à court terme et moyen terme de ses objectifs stratégiques. En effet, ce pas de temps d'une décennie permettra aux Etats membres de la COI de fixer des priorités sur des périodes de trois ans. Dans le même temps, il s'agira de suivre au plus près la mise en œuvre du PDS en adaptant en tant que de besoin son cadre logique et de faire une évaluation à mi-parcours du PDS pour, le cas échéant, l'ajuster sur la période restante.

Ce PDS sur la période 2023 – 2033 constitue également un socle de référence pour la COI en lien avec les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et les cadres régionaux et internationaux.

Face aux défis multiples, les biens communs

Les diverses consultations ont mis en relief cette même volonté partagée par toutes les parties prenantes : œuvrer avec équité et inclusivité pour le bien commun régional, participer à l'épanouissement des femmes et des hommes qui font vivre l'identité insulaire des Etats membres, protéger les biens naturels et humains aussi précieux que vulnérables face aux bouleversements climatiques et aux menaces protéiformes, impulser le rayonnement culturel

4 36e Conseil des ministres de la COI, Décision 5.a – « Le Conseil des ministres approuve l'accord de méthode du Secrétariat général de la COI avec l'Agence française de développement et l'Union européenne permettant d'accompagner la COI dans l'élaboration de son Plan de développement stratégique 2022+ ».

et économique de la région dont le potentiel doit continuer à s'accomplir, et enfin, assurer la pérennité de l'organisation. Les missions de la COI qui couvrent un large éventail de secteurs participent globalement à l'atteinte des Objectifs de développement durable en prônant un co-développement socioéconomique des territoires et en donnant une place centrale à l'humain et son environnement.

Les axes stratégiques opérationnels du PDS s'attachent à couvrir un large éventail de secteurs comme décidé par les Etats membres dans la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI et l'Accord de Victoria révisé en cours de ratification. Par exemple, la santé qui ne figurait pas dans les textes fondateurs de la COI est bien inscrite comme un axe de coopération nécessaire pour les Etats membres. Il en est de même pour la sécurité maritime.

Ce qui réunit donc les Etats membres et fédère les partenaires autour de la COI, ce sont les intérêts partagés pour la préservation des biens publics régionaux que sont la paix et la stabilité, la biodiversité et le climat, la santé, l'éducation, l'épanouissement humain, ou encore la sécurité sous toutes ses formes. Cela passe nécessairement par une croissance partagée, des échanges humains, économiques, culturels renforcés et par des actions collectives permettant de répondre aux défis communs.

La géographie insulaire et océanique doit aussi être au cœur des actions futures de la COI. L'océan est un trait-d'union, un bien commun qu'il convient de gérer de manière responsable. La préservation de ce capital naturel, selon une approche durable qui tient compte des services rendus par les écosystèmes, est indissociable d'une croissance économique inclusive, innovante et respectueuse des équilibres écologiques.

Renforcer et mesurer

Pour ce faire, il est apparu utile d'inclure dans ce PDS un axe institutionnel et partenarial. En effet, depuis sa création il y a 40 ans, la COI a évolué. Non seulement son champ d'intervention s'est élargi, mais elle a aussi gagné en attractivité, elle a noué des partenariats solides avec une communauté de partenaires historiques, elle a accueilli des membres observateurs parmi les puissances mondiales traditionnelles et émergentes, elle s'est affirmée comme le porte-voix naturel des îles en développement d'Afrique, elle a su faire preuve d'agilité pour répondre aux défis conjoncturels. La COI est donc une institution de référence dans cette région du monde, un instrument de coopération utile et efficient. Cette efficience se mesure, en autre, par le ratio coût-bénéfice qui démontre que la COI est, in fine, une organisation peu coûteuse qui mobilise des ressources conséquentes au bénéfice de ses Etats membres. Toutefois, les conditions d'accès aux financements internationaux changent et il apparait nécessaire de renforcer la COI, sur les plans institutionnel et fonctionnel, pour assurer la pérennité de l'organisation, de ses activités et passer, aussi, à un nouveau palier de coopération. Ce PDS inclut ainsi un axe spécifiquement dédié à cette transformation multiforme. Il s'agira de mettre en œuvre les décisions des Etats en relation avec le renforcement institutionnel, de consolider les partenariats traditionnels et d'ouvrir la COI à d'autres horizons partenariaux, de renforcer le dialogue politique et technique avec les organisations africaines et les organisations insulaires, entre autres. Ce sont de nouvelles manières de faire, de nouvelles façons d'opérer et de nouvelles perspectives qui se profilent et qui permettront d'assurer la mise en œuvre efficace des axes stratégiques opérationnels. Au niveau exécutif, ce PDS sera décliné dans un cadre logique pour assurer le suivi-évaluation de la performance de l'organisation sur les 10 prochaines années.

> UN PDS POUR QUELS ENJEUX ?

L'Indianocéanie est, par nature, une région vulnérable aux chocs globaux. Qu'il s'agisse du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité, des fluctuations des cours mondiaux des matières premières, notamment énergétique, des ralentissements économiques voire des récessions sur les marchés internationaux, ou encore des risques sanitaires à l'image de la pandémie de Covid-19, force est de constater que l'insularité, l'éloignement, l'étroitesse des marchés et la forte dépendance externe déterminent un ensemble de fragilités intrinsèques à la région.
Le PDS de la COI s'inscrit donc dans une dynamique d'action collective, solidaire et ambitieuse devant permettre aux Etats membres de relever les défis du développement. L'agilité de la COI, sa capacité à nouer des partenariats techniques et financiers et à fédérer les acteurs régionaux et internationaux autour d'actions collectives sont autant d'atouts qui découleront du PDS.

Des enjeux multiples

Les enjeux sont donc multiples. Ils sont d'ordre :

- Economiques : intégration régionale ; croissance et diversification économique ; connectivité et mobilité régionales ; chaînes de valeur régionale et productivité, notamment agricole ; transition énergétique, productivité ; économie bleue ; économie circulaire, innovation et entrepreneuriat…
- Climatiques et environnementaux : préservation et restauration des écosystèmes ; valorisation des services écosystémiques ; prévention et gestion des risques de catastrophes naturelles ; adaptation et atténuation des effets du changement climatique ; réduction des risques de pollution…
- Sécuritaires : paix et stabilité ; enracinement de l'Etat de droit ; sécurité et sûreté en mer ; menaces hybrides ; sécurité alimentaire, sanitaire, énergétique…
- Socioculturels : échanges inter-îles ; diversité culturelle et identité régionale ; inclusion sociale ; éducation, formation et employabilité ; engagement de la jeunesse dans la construction régionale ; égalité femmes-hommes…

Pour que la COI puisse, directement ou en complémentarité avec d'autres organismes régionaux, répondre à ces enjeux, il convient aussi de disposer d'une architecture institutionnelle renforcées qui implique davantage les décideurs des Etats membres, les administrations sectorielles, les institutions techniques, de recherche ou de formation, les partenaires techniques, financiers et scientifiques ainsi que les membres observateurs.
Un PDS pour…

Un PDS pour atténuer les effets des disruptions majeures (climat et biodiversité, Covid-19, impact des conflits armés) : De manière générale, le PDS permet de consolider le positionnement de la COI comme premier instrument de la solidarité et de la coopération régionale. Il s'agit de porter une action sur les aspects structurants du développement de long terme (environnement, climat, santé, formation) et d'accompagner une dynamique de re-régionalisation.

Un PDS centré sur les biens communs : « l'Indianocéanie en partage ». Sur le plan thématique, le PDS s'articule autour d'agendas opérationnels déclinés dans trois axes stratégiques dédiés :

- *Un agenda de résilience, de paix et de sécurité.*
- *Un agenda de développement économique int**égré**, durable et innovant.*
- *Un agenda d'épanouissement humain et inclusif.*

Un PDS qui projette la COI dans une nouvelle aire et ouvre une nouvelle ère. Le PDS accompagnera la mise en œuvre d'une transformation institutionnelle actée lors des Conseils des ministres, par la Déclaration de Moroni et l'Accord de Victoria révisé qui entrera en vigueur lorsque tous les Etats membres l'auront ratifié. Les changements qui s'opèreront concernent l'institutionnalisation du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, l'organisation de conférences ministérielles sectorielles pour mieux impliquer l'ensemble des acteurs nationaux dans les actions de coopération régionale de la COI, le renforcement du Secrétariat général de la COI et du bureau des OPL ou encore la mise en œuvre de projets à géométrie variable pour répondre à des besoins spécifiques des Etats membres. Dans le même temps, il conviendra de consolider les partenariats, d'engager davantage les membres observateurs, d'ouvrir la COI à de nouvelles collaborations en Afrique (Union africaine), avec les arcs insulaires Caraïbes et Pacifique, et à l'échelle du Grand océan Indien qui continuera de gagner en importance dans le continuum indopacifique. Dans le même temps, la COI accordera une attention particulière à l'égalité femme-homme et à la jeunesse. Ces sujets seront intégrés de manière transversale dans les actions de l'organisation conformément au vœu des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI exprimé dans la Déclaration du IVe Sommet[5] de 2014. Les évolutions attendues de la COI se déclineront autour d'un quatrième axe stratégique sur le renforcement d'une architecture institutionnelle et partenariale.

5 « *Les chefs d'Etat et de gouvernement sont conscients de l'importance du rôle joué par les sociétés civiles de notre région. Ils redisent leur confiance dans la COI pour impulser des projets et une conscience collective favorable à l'insertion réussie des femmes et de la jeunesse dans le tissu social, professionnel et politique de nos pays. Ils appellent également à une meilleure prise en compte des populations vulnérables, en particulier des enfants et des personnes âgées […] », Déclaration finale du IVe Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien « Indianocéanie : un avenir à bâtir ensemble* », Moroni (Union des Comores), 23 août 2014.

> VISION ET MISSION

La vision de la COI reflète la stratégie que l'organisation devra conduire ces dix prochaines années.

LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN, UNE ORGANISATION DE **PROXIMITÉ**, DE **SOLIDARITÉ** ET DE **COOPÉRATION EN APPUI À L'INTÉGRATION RÉGIONALE** ET AU **DÉVELOPPEMENT DURABLE** DE SES ÉTATS MEMBRES.

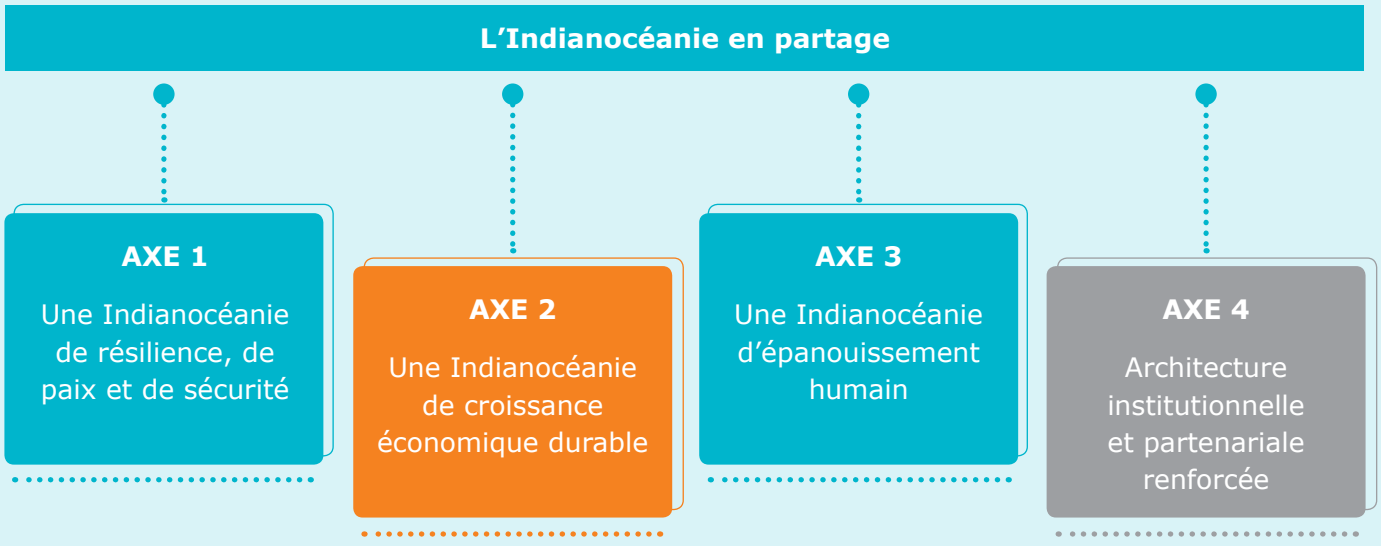
La mission de la COI décrit de façon générale la déclinaison opérationnelle de la vision ci-dessus.

COORDONNER UNE **ACTION COLLECTIVE DIVERSIFIÉE ET INCLUSIVE** AU BÉNÉFICE DES ÉTATS MEMBRES ET **PROMOUVOIR** LEURS **SPECIFICITES INSULAIRES** ET LEURS **INTÉRETS COMMUNS** À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

> AXES STRATÉGIQUES

Les axes stratégiques ont pour objectif de soutenir la vision et la mission de la COI et de conduire à la déclinaison des priorités définies par les EM. Ces priorités pourront donner lieu à des plans d'action prioritaires couvrant des périodes de 3 à 5 ans. Les axes stratégiques sont complémentaires : pour mettre en œuvre les axes thématiques il convient de renforcer les capacités d'action de l'organisation et de mobiliser les partenaires. De même, un domaine d'intervention peut recouper plusieurs axes.

A la suite des ateliers de co-construction du PDS avec les Etats membres et de l'atelier de convergence, quatre axes stratégiques ont été retenus pour le PDS 2023-2033. L'intrication de ces quatre axes conduit à une approche holistique et, du point de vue opérationnel, à une collaboration systématique et transversale entre tous les départements du Secrétariat général et des acteurs de la COI.



AXE 1 | UNE INDIANOCÉANIE DE RÉSILIENCE, DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

1.1 ŒUVRER À LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS ET DES ÉCOSYSTÈMES EN PROMOUVANT LES BIENS PUBLICS RÉGIONAUX

L'Indianocéanie constitue l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale. Elle abrite le deuxième triangle récifal du monde et des zones de mangroves parmi les plus vastes du continent africain. Ces deux écosystèmes rendent des services importants aux populations insulaires et plus largement aux Etats. Les récifs coralliens ont une contribution tangible aux économies des Etats membres estimée à 327 millions USD/an[6]. Quant aux mangroves, elles constituent des barrières naturelles qui atténuent l'impact des fortes houles et de l'érosion côtière ; elles sont des viviers naturels qui participent à la biodiversité marine et, in fine, à la sécurité alimentaire des populations, elles sont également d'excellents puits carbone.

Les milieux naturels figurent parmi les biens publics régionaux qu'il convient de préserver, restaurer et gérer durablement. Il en est de même pour le climat. L'action climatique régionale est indispensable pour faire face aux défis communs. Il s'agit ici de réduction et de gestion des risques de catastrophes, de renforcement des capacités techniques de prévisions météorologiques et de développements de services climatiques, de mise en place de systèmes d'alertes précoces, de prévention et de lutte contre les pollutions ou encore de sensibilisation des populations aux risques climatiques.

La résilience des populations, c'est aussi la santé. Le réseau SEGA-One Health de la COI s'est affirmé comme un outil de coopération emblématique dans la région. Echanges d'information, prévention, riposte, recherche, renforcement des capacités techniques et matérielles, formation, entre autres, sont au cœur de ce dispositif qui allie santé humaine, animale et environnementale. La santé est également un bien public majeur.

1.2 PROMOUVOIR UNE GESTION RESPONSABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'Indianocéanie se caractérise, entre autres, par ses richesses naturelles. Néanmoins, les écosystèmes sont sous pression et les ressources sont parfois mal ou surexploitées.

La sécurité alimentaire est l'un des volets prioritaires de l'action régionale. C'est un thème qui faisait déjà débat… en 1982. Depuis, force est de constater que les Etats membres de la COI n'ont pas atteint le niveau d'autosuffisance alimentaire recherché. La dépendance aux importations lointaines reste élevée et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'aggrave à cause des effets du changement climatique et des conflits armés. Or, le potentiel de production alimentaire (agriculture et pêche) existe et il doit non seulement contribuer à la sécurité alimentaire des populations mais aussi dynamiser les échanges commerciaux notamment régionaux. La COI pourra renforcer son action sur des filières prioritaires en ciblant, notamment, les pratiques agricoles adaptées aux effets du changement climatique, les semences, les normes phytosanitaires ou encore la nutrition. Dans le domaine des pêches, c'est aussi la lutte contre la pêche illégale, non réglementée, non déclarée qui doit se poursuivre ainsi que la gestion responsable des stocks halieutiques tout en promouvant la pêche artisanale. Il s'agit de faire en sorte que les Etats membres de la COI, en ayant une maitrise renforcée de leurs espaces océaniques, tirent un meilleur profit des filières régionales des pêches pour répondre aux besoins locaux, réduire les importations de produits de la mer et augmenter les revenus de l'exportation dans la région et au-delà.

6 COI, Policy Brief sur les récifs du Sud-Ouest de l'océan Indien, Projets GDZCOI (financement FFEM) et Biodiversité (financement UE), 2018.

1.3 PROMOUVOIR LA STABILITÉ ET LA SÉCURITÉ EN RENFORÇANT LES CAPACITÉS DE PRÉVENTION DES RISQUES, LA GOUVERNANCE, LE DIALOGUE INTERÉTATIQUE / INTERRÉGIONAL ET LES MOYENS D'ACTION

La paix et la stabilité sont le prérequis de tout développement de long terme. La COI a fait la démonstration de sa valeur ajoutée dans la promotion de la paix et de la gouvernance démocratique. Sur les prochaines années, la COI doit poursuivre son plaidoyer et ses actions en appui aux forces des Etats membres pour la consolidation de l'Etat de droit et des institutions démocratiques. Elle pourra, à cet égard, mobiliser l'association des parlementaires des Etats membres de la COI, soutenir la mise en place d'un mécanisme de veille, de médiation et de prévention des crises, et renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques.

La sécurité doit aussi être assurée en mer. L'architecture de sécurité maritime pour l'océan Indien occidental créée en 2018 est en phase opérationnelle et de consolidation. Il conviendra d'accompagner l'ancrage de cette architecture aux échelons nationaux et régionaux, de faciliter sa pleine mise en œuvre ou encore de favoriser sa mise en réseau avec les dispositifs existants en Afrique et dans l'Indopacifique (Grand océan Indien et Pacifique occidental). Cette architecture contribuera, *in fine*, à la lutte contre les crimes, trafics et risques maritimes en Indianocéanie et au-delà[7].

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'AXE #1

- ➔ *OS 1 : Promouvoir la stabilité politique et la bonne gouvernance au sein de la région comme zone de paix et de la région avec le reste du monde, œuvrer à sa sécurité et garantir le dialogue interétatique*
- ➔ *OS 2 : Contribuer à la résilience et l'amélioration climatique et environnementale, notamment en renouant avec l'océan*

7 La conférence ministérielle sur la sécurité maritime dans l'océan Indien occidental d'avril 2018 a identifié les crimes, menaces et défis maritimes partagés, à savoir les trafics de drogues, d'êtres humains et d'armes, le commerce illégal, le blanchiment d'argent, la pêche INN, la menace terroriste, les pollutions maritimes, l'impact du changement climatique et l'érosion de biodiversité ainsi que la recherche et le sauvetage en mer.

AXE 2 | UNE INDIANOCÉANIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INTÉGRÉ, DURABLE ET INNOVANT

2.1. METTRE EN ŒUVRE UN AGENDA ÉCONOMIQUE À TRAVERS DES COOPÉRATIONS SUR DES CHAINES DE VALEUR RÉGIONALE

A l'échelle de l'Indianocéanie, certains secteurs économiques constituent des axes forts du développement : tourisme, pêcheries, agriculture, et plus récemment industries du numérique, économie bleue, économie circulaire… Il est possible de soutenir, en relation avec le secteur privé régional, la montée en puissance de chaines de valeur régionale en capitalisant sur les avantages comparatifs, les expertises et les synergies entre territoires et acteurs. Suivant la même logique, la COI pourrait faciliter la mise en place d'un mécanisme de mutualisation des achats des produits de première nécessité, y compris les médicaments, permettant ainsi de gagner en compétitivité, en force de négociation et d'effectuer des économies d'échelle. Un mécanisme régional d'achats groupés participerait à la dynamisation du commerce régional, notamment dans une optique de rebond économique durable post-Covid.

Cette coopération économique doit s'accompagner d'une dynamique renouvelée en faveur de l'intégration économique des Etats membres qui, bien qu'appartenant à d'autres communautés économiques régionales ou organismes intergouvernementaux[8], peut ouvrir la voie à un accroissement des échanges intrarégionaux, notamment de denrées agroalimentaires. Pour ce faire, la COI pourra faciliter la mise en réseau et les partenariats entre les administrations nationales chargées du commerce, des douanes et renforcer les partenariats existants avec les réseaux et associations sectorielles de la région. Il s'agira de faciliter le dialogue public-privé au niveau régional, de faire remonter les besoins des opérateurs et de faciliter les synergies entre les différents territoires.

Il pourrait être envisagé d'identifier collectivement des chaînes de valeur régionale prioritaires pour lesquelles les Etats membres pourraient convenir d'ententes spécifiques afin d'améliorer les capacités de production et d'échanges, faciliter les investissements intrarégionaux ou encore de développer des offres régionales de formation professionnelle répondant aux besoins actuels et futurs. A travers ces chaines de valeur et un dialogue économique régional renforcé, il s'agira d'accompagner l'intégration économique et commerciale de la sous-région qui a la capacité d'émerger comme un ensemble compétitif à l'échelle plus large de l'Afrique orientale et australe.

Les Etats membres souhaitent que la COI jouent un rôle plus actif pour la dynamisation du commerce régional, notamment dans un espace économique et commercial visant à développer le commerce intrarégional (marchandises et services), de faciliter le flux des investissements et la circulation des personnes et des capitaux. A cet égard, il pourrait être opportun d'évaluer la mise en œuvre d'un programme économique et commercial au sein de la COI.

2.2. RENFORCER LA CONNECTIVITÉ RÉGIONALE ET FACILITER LES ÉCHANGES ET LA MOBILITÉ

Les Etats membres attendent de la COI une contribution à la relance économique régionale post-Covid. Ces dernières années, la COI s'est focalisée sur des chantiers structurants qui sous-tendent l'activité économique. Le triple chantier de la connectivité reste un enjeu majeur.

La COI est à l'origine d'une avancée majeure dans le paysage économique régional en étant

8 Les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont également membres du COMESA et de la SADC, tous deux communautés économiques régionales. En revanche, les cinq Etats membres sont adhérents à l'Indian Ocean Rim Association.

à l'initiative du câble METISS qui, depuis sa mise en opération en 2020, a significativement augmenté la connectivité numérique régionale (accès, débit, redondance). La COI doit continuer à promouvoir une démocratisation de l'accès à l'Internet, une gouvernance numérique modernisée ainsi que la sécurité des câbles sous-marins. En effet, le numérique est de nature à ouvrir de nouvelles perspectives d'innovation et de croissance économique, d'accroissement aussi du capital humain par la formation. Il pourra s'avérer utile d'inscrire les actions de la COI dans une démarche globale de « frugalité », autrement dit « faire mieux avec moins » pour atténuer les externalités négatives de ce secteur à la dimension socioéconomique transversale.
Sur les plans de la connectivité maritime et aérienne, il conviendra de capitaliser sur la mise en place d'un comité technique régional sur le transport maritime régional qui inclut les Etats côtiers d'Afrique orientale et relancer les comités régionaux des aviations civiles et des transporteurs aériens. Ces initiatives en faveur de la connectivité maritime et aérienne devront permettre d'accompagner la facilitation des échanges commerciaux et de la mobilité intrarégionale, et ainsi influer positivement sur la compétitivité régionale. Des synergies pourront être recherchées avec les autres organisations régionales comme le COMESA.

2.3. INSCRIRE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS UN MOUVEMENT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Cet agenda économique devra nécessairement s'inscrire dans le droit fil des principes de l'Agenda mondial pour le développement durable. L'économie bleue et l'économie circulaire offrent des perspectives d'innovation, de développement économique et d'emplois pour les Etats membres. La COI pourra amplifier son plaidoyer pour l'entrepreneuriat dans ces domaines auprès des acteurs économiques, des jeunes et des femmes. Le plaidoyer de la COI devra aussi porter sur la transition énergétique et l'efficacité énergétique, le transfert de technologies, l'innovation et la recherche & développement.

En outre, la formation professionnelle dans des secteurs innovants est indispensable pour un développement économique durable en Indianocéanie. Et pour cause, 60% des métiers de demain n'existent pas encore. Toutefois, il s'agira de préparer ces changements socioéconomiques d'autant que les métiers de demain pourraient être moins demandeurs en ressources humaines et que l'innovation suppose des investissements dans la recherche ainsi que des cadres facilitant l'échange, la mobilité et la cocréation. Il s'avèrera ainsi nécessaire de penser à la formation technique et professionnelle et aux perspectives d''emploi à l'échelle régionale en tenant compte des évolutions démographiques, des besoins énergétiques et du respect croissant des équilibres écologiques qui posent autant de défis que d'opportunités. Cette coopération économique renforcée pour la transition écologique et énergétique sera utilement encadrée par les stratégies et plans d'action régionaux sur l'économie bleue et l'économie circulaire, la réduction et la valorisation des déchets ou encore sur la transition énergétique, entre autres.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'AXE #2

- ➔ *OS 3 : Accompagner l'émergence d'un espace économique et commercial mieux connecté et mieux intégré autour de grandes chaines de valeur et des accords commerciaux*
- ➔ *OS 4 : Soutenir une coopération économique en faveur de la transition énergétique et écologique à travers l'innovation, l'entrepreneuriat et la formation*

AXE 3 | UNE INDIANOCÉANIE D'ÉPANOUISSEMENT HUMAIN ET INCLUSIVE

3.1. DÉVELOPPER UN AGENDA D'ÉPANOUISSEMENT HUMAIN EN INVESTISSANT DANS LA SANTÉ, L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE ET EN SOUTENANT LA MOBILITÉ

L'agenda que doit développer la COI avec ses Etats membres vise à ancrer le sentiment d'appartenance à l'Indianocéanie. Cet agenda sera composé de diverses aspirations relatives à l'épanouissement humain, avec des objectifs propres pour chacune selon la notion de régionalisme à construite autour d'une « indianocéanité » solidaire et humaniste. La valorisation des spécificités de l'identité indianocéanique au sein des populations des cinq Etats membres et au niveau international ouvrira la région à des perspectives de long terme sur les plans économiques, culturels et plus largement de développement. La poursuite de l'épanouissement de tous les groupes de populations – en particulier les femmes et les jeunes – sur les plans de l'éducation, de la santé, et de la culture et plus largement des droits fondamentaux, sont reflétés au travers de cet axe.

Concrètement, la COI s'investira dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la coopération universitaire et scientifique et de la culture. Ces secteurs sont autant de leviers de construction massive sur les plans social, économique ou environnemental. Les partenariats avec les institutions nationales et non-étatiques chargées de la formation et de la recherche seront recherchés. Les acteurs des filières des industries culturelles et créatives seront accompagnés. La mobilité des jeunes, des scientifiques et des professionnels, la facilitation des partenariats entre les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ou encore l'émergence d'instituts régionaux thématiques ainsi que la reconnaissance ou la portabilité des diplômes et certifications seront encouragées tant au bénéfice des projets sectoriels de la COI qu'au profit des acteurs régionaux eux-mêmes.

3.2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME ET SOUTENIR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES JEUNES

Dans ce cadre d'actions, la COI veillera à l'inclusivité. Il s'agira d'assurer l'égalité du genre dans toutes les activités en intégrant une dimension sur l'égalité femme-homme. Au-delà d'indicateurs spécifiques, il pourra être envisagé d'inscrire cette thématique comme un élément clé et systématique dans la programmation de nouveaux projets. En outre, une nouvelle stratégie régionale sur le genre sera élaborée pour mieux encadrer l'action holistique de la COI en faveur de l'égalité femme-homme.

Dans le même esprit, une attention particulière devra être portée à la jeunesse de l'Indianocéanie. En effet, les 15-24 ans représentent 20% de la population de l'Indianocéanie en 2020. Si la part de cette tranche d'âge sera sensiblement similaire en 2040, il y a un défi d'éducation, de formation, d'employabilité et d'inclusion qui se profile : les 15-24 ans seront 8,9 millions à entrer sur le marché du travail en 2040 et la poussée démographique régionale portée par les Comores et Madagascar annonce une tendance haussière continue de cette tranche d'âge cumulant plus de 13 millions de jeunes à l'horizon 2080[9] ! En le prenant à bras le corps, la COI et ses Etats membres feront de ce défi une opportunité à transformer.

9 COI, La jeunesse, une opportunité à transformer, 21 octobre 2021, consultable sur le site de la COI www.commissionoceanindien.org

Le genre et la jeunesse constitueront des axes transversaux de l'action de la COI. Il s'agira d'intégrer les femmes et les jeunes dans les activités de la COI en tant que bénéficiaires mais aussi en tant qu'acteurs consultés, engagés, mobilisés.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'AXE #3

- ➔ *OS 5 : Investir dans la santé, l'éducation et la formation, les sciences et la culture au bénéfice de l'épanouissement socioéconomique des populations*
- ➔ *OS 6 : Promouvoir de manière systématique et transversale l'équité et l'inclusivité pour assurer le bien-être des populations et plus particulièrement des femmes et des jeunes*

AXE 4 | UNE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET PARTENARIALE RENFORCÉE

4.1. DISPOSER D'UN INSTRUMENT MODERNISÉ ET EFFICACE CAPABLE DE PORTER UNE ACTION DURABLE ET PÉRENNE ET DE RÉPONDRE AUX ENJEUX RÉGIONAUX ET GLOBAUX EN S'APPUYANT SUR LES EXPERTISES RÉGIONALES

L'amélioration de l'efficacité du fonctionnement budgétaire et des ressources humaines de la COI est un projet ambitieux. Il constitue un point critique du PDS pour que l'organisation puisse assurer la mise en œuvre de ses mandats. Le processus de transformation de la COI, porté aussi bien par le PDS que les modèles économiques proposés en parallèle, vise à accroitre ses capacités en matière de gestion du portefeuille de projets et à rééquilibrer le ratio « budget de fonctionnement/budget portefeuille de projets ». Ce PDS constitue un pas décisif pour assurer la réforme portant sur les efforts d'amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficience de la COI. Il est question ici de la mise en place de procédures, de systèmes de contrôles et de gestion. Il s'agira notamment de traduire dans les faits la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI et l'Accord de Victoria révisé. A cet égard, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement sera institutionnalisé et marquera sans aucun doute la trajectoire de mise en œuvre du PDS. Des réunions ministérielles thématiques seront organisées pour mieux impliquer l'ensemble des parties prenantes sectorielles de la région. Il pourra aussi être question des moyens de capitaliser sur les avantages comparatifs des Etats membres pour initier des échanges et des activités sous l'égide de la COI. La mise en œuvre de projets à géométrie variable, comme suggéré dans des ateliers de co-construction du PDS, pourra être envisagée pour cibler des Etats membres qui ont des « besoins spécifiques de rattrapage ».

4.2. CONSOLIDER LES PARTENARIATS EXISTANTS ET OUVRIR LES EM ET LA COI À UNE NOUVELLE AIRE PARTENARIALE AVEC DES ORGANISATIONS ET ÉTATS TIERS AFRICAINS, INDOPACIFIQUES, INSULAIRES ET AU-DELÀ

Soutenir et consolider les partenariats existants est une demande des Etats membres. Qu'ils soient construits avec les membres observateurs, les bailleurs de fonds, ou avec des organismes variés, les partenariats contribuent à faire fructifier la COI en matière d'expertise, de notoriété, d'influence et de ressources financières. Il est ainsi indispensable à la COI de développer ses partenariats en cours et d'exploiter tout le potentiel qu'ils ont à offrir. L'Union européenne (bailleur et membre observateur) et l'Agence française de développement sont aujourd'hui les premiers partenaires de la COI et des soutiens essentiels de son fonctionnement. La relation multiforme qui les lie à la COI doit être poursuivie et consolidée. Il conviendra également de raffermir les liens avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, les mécanismes onusiens tels que le Fonds vert pour le climat, et les membres observateurs (Chine, UE, Organisation internationale de la Francophonie, Ordre de Malte, Inde, Japon, Nations unies et ses agences spécialisées).

Dans le même temps, la COI doit pouvoir élargir l'assiette de ses partenaires de dialogue, techniques et financiers. Afin que la COI puisse s'ouvrir à une nouvelle aire partenariale au-delà de son horizon géographique, celle-ci doit gagner en autonomie, en moyens et en capacités pour confirmer son statut d'organisation de référence dans le bassin occidental de l'océan Indien.

La COI est ainsi appelée à formaliser rapidement sa relation avec l'Union africaine, instance continentale qui est en première ligne dans le dialogue avec les instances multilatérales d'envergure mondiale comme les Nations unies et dans la nouvelle architecture partenariale avec l'Union européenne. En tant que seule organisation régionale d'Afrique exclusivement insulaire, la COI doit aussi renforcer son dialogue avec les organisations sœurs du Pacifique et de la Caraïbe pour amplifier la voix des Etats insulaires en développement à l'échelle internationale et bâtir des collaborations sur les sujets d'intérêt commun. Enfin, l'émergence de l'Indopacifique comme un espace géostratégique d'importance mondiale peut permettre à la COI d'affirmer un positionnement et/ou de consolider et nouer des partenariats nouveaux sur des thématiques transnationales à l'échelle du Grand océan Indien jusqu'au Pacifique occidental (sécurité maritime, climat…).

Par ailleurs, les actions régionales portées par la COI au bénéfice de ses Etats membres pourront profiter utilement d'un dialogue renforcé avec les acteurs non-étatiques (structures régionales comme Cap Business océan Indien, OSC, associations représentatives de la jeunesse et des femmes comme Entreprendre au féminin océan Indien…).

Ces opportunités partenariales devront contribuer à renforcer le multilatéralisme et à accompagner l'émergence d'un multilatéralisme en réseau passant par un dialogue raffermi entre la COI, instance multilatérale de proximité, avec d'autres organismes intergouvernementaux qui partagent des intérêts communs et qui œuvrent pour les biens communs.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'AXE #4

- ➔ *OS 7 : Moderniser la gouvernance de la COI et renforcer les moyens et les ressources nécessaires à son action et son attractivité*
- ➔ *OS 8 : Consolider et diversifier les partenariats avec les membres observateurs, les partenaires au développement, les organisations régionales et internationales et les acteurs non-étatiques, notamment les structures à dimension régionale*

> STRATÉGIES RÉGIONALES ET PLANS D'ACTION EN RAPPORT AVEC LES AXES STRATÉGIQUES

Axe	Stratégies, plans d'action, politiques régionales, textes, accords[10] adoptés par les instances de la COI	Cadres et conventions internationales dont les Etats membres sont signataires	
#1 – Une Indianocéanie de résilience, de paix et de sécurité	Accord régionaux MASE, 2018	Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine à l'horizon 2050	genda des Nations unies de développement durable (2015) Objectifs de développement durable à l'horizon 2030
	Stratégie régionale des pêches, 2020	Accord de Paris sur le climat, 2015	
	Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle, 2020-2025	Cadre de Sendaï	
	Stratégie régionale de gestion et valorisation des déchets, 2019	Convention sur la diversité biologique et Objectifs d'Aichi (fin en 2020)	
	Orientations stratégiques de la COI pour la gestion durable des ressources et des écosystèmes marins (2016-2025)	Convention des Nations unies sur la désertification (UNFCCD)	
	Plan d'action régional intégré du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes	Convention de Nairobi et ses protocoles	
	Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (2012-2020)	Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port (PSMA, FAO)	
		Voie à suivre de Samoa, 2016	
#2 – Une Indianocéanie de développement économique intégré, durable et innovant	Stratégie régionale de transition énergétique, 2018		
	Plan d'action régional sur l'économie bleue, 2020 PRIDE Ailes de l'Indiaoceanie Stratégie de relance		
#3 – Une Indianocéanie d'épanouissement humain et inclusive	Stratégie et politique régionale sur le genre		
	Stratégie culturelle de la COI, 2014		
#4 – Une architecture institutionnelle et partenariale renforcée	Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI, 2019		
	Accord de Victoria révisé, 2020		
	Règlement intérieur de la COI, 2022		

10 Documents élaborés par ou avec le concours de la COI, approuvés ou adoptés par les Etats membres. Pour les Accords, textes qui traite de l'organisation et/ou dont la COI est dépositaire.

> PROJETS EN COURS EN 2022 EN RAPPORT AVEC LES AXES STRATÉGIQUES

Projets (*en cours en 2022-2023*)	Axes stratégiques				Bailleur(s)	Durée	Montant
	1	2	3	4			
INCA1				X	UE	2017-22	4.9m€
Veille Sanitaire (Health Monitoring) – Phase 3	X		X		AFD	2017-24	11.8m€
GMES & Africa	X		X		UE via Union africaine	2017-24	Gestion financière par l'UA
GCF Readiness & Preparatory Support Programme			X	X	GCF	2018-22	0.5m€
SWIOFISH2	X	X	X		Banque mondiale	2018-23	8.9m€
ECOFISH	X	X	X		UE	2018-23	11,7 m€ gérés par COI sur 28 m€
EMCP – Connectivité maritime		X			Japon	2020-22	0.87m€
Sécurité portuaire et sûreté de la navigation	X	X			UE	2019-24	3,5 m€ gérés par COI sur 28 m€
Coopération commerciale et facilitation des affaires		X	X		UE	2019-23	Gestion directe DUE (8m€)
AMCC+	X			X	UE via OEACP	2020-23	1.756m€
SANOI – sécurité alimentaire et nutritionnelle	X	X	X		UE	2020-25	Gestion directe DUE (16,2 m€)
Veille sanitaire – phase 4	X		X		UE	2021-26	8.7m€
RECOS – résilience côtière	X	X	X		AFD et FFEM	2021-26	10m€
ExPLOI	X	X	X		AFD et FFEM	2021-26	6.7m€
Renforcement de la résilience et de la réponse aux catastrophes	X				UE et IOC	2021-27	6,85 m€ dont 1,85 m€ gérés par la COI
FAPS 2				X	AFD	2022–24	0.5m€
FAPS 3				X	AFD	2022–24	0.5m€
Hydromet	X	X			UE via OACPS; AFD; GCF; Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles	(2022-26)	55,5 m€ (soit 5m€ AFD ; 5,6m€ UE via OEACP ; 44,9m€ Fonds vert pour le climat)
TWENex	X	X	X		OACPS – UE	2022-26	2.8m€
Gouvernance, Paix et Stabilité	X		X		AFD	2022-27	8m€
Industries culturelles et créatives		X	X		AFD	2022-27	5.1m€
INCA2				X	UE		1.1m€
COI Horizon 2030				X	UE – AFD (subventions)	2022-27	2,9 m€ de l'UE + 6 m€ de l'AFD
Sécurité sanitaire dans l'Indopacifique	X		X	X	AFD	2024-28	6,5 m€ de l'AFD
Safe Seas Africa – composante 3	X				UE	En instruction[11]	15 m€
Programme de coopération et de mobilité en formation technique, technologique et professionnelle		X	X		Programmation en cours[12]		

11 Au 23 avril 2024
12 Au 23 avril 2024

> CADRE LOGIQUE DU PDS

Le cadre logique ci-après propose un cadre global de référence et de suivi de la performance de l'organisation au regard des objectifs retenus dans le Plan de développement stratégique 2023-2033. Ce cadre logique servira de base de travail pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PDS. Il pourra être revu en tant que de besoin en fonction des évolutions du contexte régional, de la programmation, des décisions des instances décisionnelles de la COI.

Dans tous les cas, une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du PDS sera effectuée. Ce sera l'occasion d'ajuster, si nécessaire, les objectifs spécifiques du présent PDS et de réviser le cadre logique et les indicateurs.

Indicateurs	Point de repère (par exemple l'année de référence)	Cibles (incl. année de référence)	Sources des données	Hypothèses
OBJECTIF GLOBAL DU PDS : ***Mettre en œuvre une action collective diversifiée et inclusive en faveur du développement durable des Etats membres***				
✓ Niveau d'appréciation de l'identité indianocéanique des populations	2023	2030	via une enquête / baromètre à construire	
✓ Nombre de décisions et d'actions prises entre les EM pour résoudre des problèmes communs (environnement, sécurité, connectivité, échanges commerciaux, etc…)	2022		Relevé des décisions instances Engagements régionaux / internationaux (cf protocoles Convention de Nairobi)	
✓ Nombre de politiques / stratégies / accords / actions prises au niveau régional et appliquées au niveau national	2016-22	2022-30	Journal officiel des EM / Instruments de ratification / Conseil de gouvernement	
✓ % du budget du SG de la COI dédié aux fonctions et activités nouvelles par rapport à 2022 (dont facilités fiduciaires, modèles complémentaires, etc.)	2022	2026	Budget du SG-COI COI Horizon 2030	
✓ Evolution de l'indice de développement humain	2022	2023	IDH et classement Enquêtes socio-éco des projets	

Indicateurs	Point de repère (par exemple l'année de référence)	Cibles (incl. année de référence)	Sources des données	Hypothèses
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PDS **AXE 1 – Résilience, paix et sécurité \| Objectif spécifique 1 :** ***Promouvoir la stabilité politique et la bonne gouvernance au sein de la région comme zone de paix et de la région avec le reste du monde, œuvrer à sa sécurité et garantir le dialogue interétatique***				
✓ Évolution du niveau de la démocratie (indice IDEA)	2022	2030	Rapport-classement	Demande effective des EM – partenariat avec les autres organismes dans le domaine Suite du programme MASE
✓ Nombre de mécanismes contribuant à la promotion de la stabilité et de la gouvernance	2022	2030		
✓ Pourcentage de médiation / intervention de la COI dans le cadre de crises sécuritaires dans la zone	2017-22	2023-27	Projets COI	
✓ Degré d'opérationnalisation de l'architecture régionale de sécurité maritime	2022	2027	Echelle de 1 à 10	

Indicateurs	Point de repère	Cibles	Sources des données	Hypothèses
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PDS **AXE 1 – Résilience, paix et sécurité / Objectif spécifique 2 : *Contribuer à la résilience et l'amélioration climatique et environnementale*** **PROPOSITION D'INDICATEURS (issus des ODD)**				
✓ Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes naturelles, ou pour 100 000 personne	2022	2030	UN Sendai	
✓ Pertes économiques directes liées aux catastrophes	2022	2030	Rapports pays / UN Sendai	
✓ Nombre d'activités conduites par la COI afin d'améliorer la résilience climatique des Etats membres	2022	2030	SG-COI / RA COI	
✓ % et type de débris et des déchets marins flottant en surface de mer et sur le littoral	2022	2030	Observatoires nationaux	
✓ Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable	2022	2030	CTOI / SWIOFC WIOMSA / IUCN	
✓ Surface des aires terrestres et marines protégées, en proportion de la surface totale	2022	2030	Rapports CBD / IUCN / WIOMSA	
✓ Proportion des écosystèmes essentiels en bonne santé ✓ Indice de biocapacité des Etats membres de la COI / Indice d'empreinte environnementale	2022	2030	Global Footprint Network	

Indicateurs	Point de repère	Cibles	Sources des données	Hypothèses
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PDS				
AXE 2 – Espace économique intégré, durable et innovant \|Objectif spécifique 3 : *Accompagner l'émergence d'un espace économique et commercial mieux connecté et mieux intégré autour de grandes chaines de valeur et des accords commerciaux.*				
✓ Amélioration de la fréquence et variété des liaisons entre les îles des lignes maritimes et aériennes	2022	2030	Bulletins EMCP – Statistiques nationales – compagnies aériennes = ICAOO	
✓ Amélioration de la connectivité numérique	2022	2033	Statistiques nationales - UIT	
✓ Nombre de chaines de valeur régionales identifiées et accompagnées, notamment dans le domaine de l'économie circulaire verte et bleue (pêche) et de la sécurité alimentaire	2022	2028	COI	
✓ Part des échanges commerciaux agro-alimentaires entre les iles de l'Océan Indien	2022	2028	Statistiques nationales	
✓ Augmentation en volume et en valeur des biens et services échangés entre les EM COI et avec le continent africain	2022	2033	Statistiques nationales – douanes - COMESA	
✓ Nombre d'accords commerciaux, sectoriels ou non, facilités par la COI	2013-33	2023-33	COI	
AXE 2 – Espace économique intégré, durable et innovant \|Objectif spécifique 4 : *Soutenir une coopération économique en faveur de la transition énergétique et écologique à travers l'innovation, l'entrepreneuriat et la formation*				
✓ Nombre d'actions régionales en faveur de la transition énergétique régionale	2022	2028	COI	
✓ Nombre de formations professionnelles dans les domaines de l'économie bleue / circulaire, de la transition énergétique ou de l'entrepreneuriat innovant impulsés, facilités ou accompagnés par la COI	2022	2033	COI	
✓ Nombre de nouveaux projets portant sur l'innovation et l'entrepreneuriat dans les domaines de l'économie bleue / circulaire	2017-22	2023-33	COI	

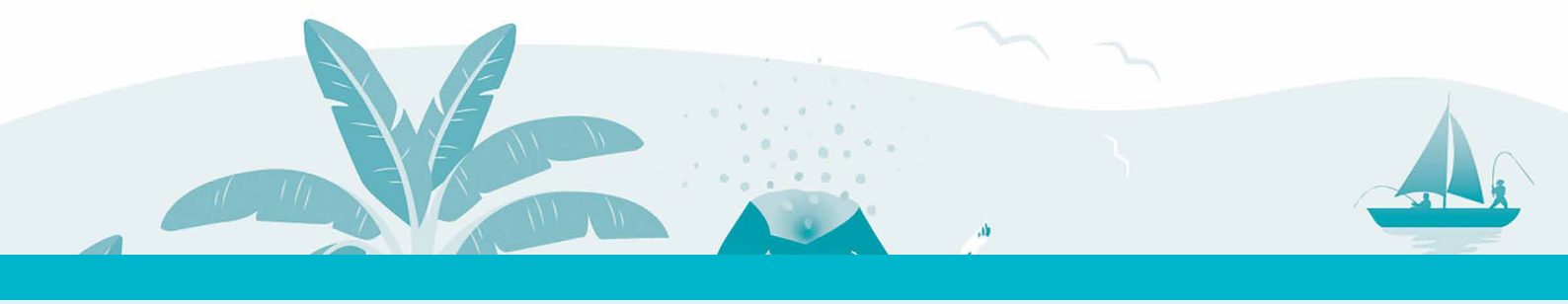
Indicateurs	Point de repère	Cibles	Sources des données	Hypothèses
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PDS **AXE 3 – Indianocéanie inclusive et d'épanouissement humain \|Objectif spécifique 5 : Investir dans la santé, l'éducation et la formation, les sciences et la culture au bénéfice de l'épanouissement socioéconomique des populations**				
✓ Nombre de formations professionnelles ou diplômantes régionales par secteur d'intérêt régional	2022	2030	COI / Ministère Education	
✓ Existence d'un programme pérenne régional de mobilité pour les étudiants / enseignants / chercheurs impliquant la COI	2022	2028	COI – partenaires	
✓ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale d'inclusivité sur le genre et les groupes vulnérables	2022	2028	COI	
✓ Degré de capacité du réseau SEGA-One Health en matière de gestion des risques sanitaires	2022	2030	COI / EM / OMS	
✓ Nombre d'actions culturelles régionales portées par des acteurs de l'Indianocéanie soutenues par la COI	2022	2028	COI -ICC et partenaires	
✓ Nombre d'actions mises en œuvre en faveur de la mobilité (ou nombre de mobilités facilitées par la COI dans le cadre d'initiatives pour l'éducation, la formation ou la culture)	2022	2028	COI dont ICC, éducation/formation	

Indicateurs	Point de repère	Cibles	Sources des données	Hypothèses
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PDS **AXE 3 – Indianocéanie inclusive et d'épanouissement humain \|Objectif spécifique 6 : *Promouvoir de manière systématique et transversale l'équité et l'inclusivité pour assurer le bien-être des populations et plus particulièrement des femmes et des jeunes*** ✓ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale d'inclusivité sur le genre et les groupes vulnérables	2022	2028	COI	
✓ Degré d'intégration de la thématique jeunesse dans les actions et projets de la COI (pourcentage des projets/ actions impliquant la jeunesse, ciblant la jeunesse ou disposant de ressources dédiées à la jeunesse)	2022	2033	COI	
✓ Nombre de nouveaux projets ayant l'égalité du genre comme objectif principal ou secondaire et/ou disposant d'un plan d'action sur le genre	2022	2033	COI	
✓ Pérennisation et qualité des partenariats avec des structures représentatives des jeunes et des femmes ou œuvrant spécifiquement pour ces groupes cibles	2022	2033	COI	

Indicateurs	Point de repère	Cibles	Sources des données	Hypothèses
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PDS **AXE 4 – Architecture institutionnelle et partenariale \| Objectif spécifique 7 : *Moderniser la gouvernance de la COI et renforcer les moyens et les ressources nécessaires à son action et son attractivité***				
✓ Avoir 1 équipe/ressource dédiée à la transformation de la COI (SG et bureau des OPL)	2022	2025	COI Horizon 2030 – RH COI	
✓ Nombre de projets mis en œuvre par le Secrétariat général sans bureau d'étude international pour une bonne appropriation des thématiques	2022	2030	SG-COI	Disponibilité de RH avec expertises sectorielles
✓ Avoir une base de données expertise sur les sujets clés de compétences de la COI liés aux Biens communs	2022	2028	SG-COI	
✓ Nombre de rapports des EM vers la COI sur l'appropriation nationale des stratégies sectorielles régionales	2022	2028	EM – SG-COI	
✓ Avoir un budget « comptabilité analytique » pour un suivi par domaines clés	2022	2028	SAF du SG-COI	
✓ Avoir un suivi des risques stratégiques	2022	2028	Audit interne	
✓ Nombre d'indicateurs de résultats positifs de la stratégie de communication et visibilité 2023+	n.a.	2028	Com COI	

Indicators	Landmark	Targets	Data sources	Assumptions
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PDS **AXE 4 – Architecture institutionnelle et partenariale \| Objectif spécifique 8 : *Consolider et diversifier les partenariats avec les membres observateurs, les partenaires au développement, les organisations régionales et internationales et les acteurs non-étatiques, notamment les structures à dimension régionale***				
✓ Niveau de contribution des partenaires et de EM pour la mise en œuvre du PDS	2023	2028	COI – SAF	
✓ Taux de recouvrement de la contribution des différents types de partenaires (contribution, adhésion, décaissement bailleurs, etc.)	2023	2028	COI – SAF	
✓ Nombre de nouveaux partenariats conclus (membres observateurs, institutions, enseignement supérieur, secteur privé, etc)	2017-22	2023-28	SG-COI	A tenir compte du cas particulier de l'UE qui est un partenaire historique et l'un des principaux bailleurs de la COI. A faire ressortir aussi la donnée
✓ Nombre d'activités soutenues par les membres observateurs ou mises en œuvre avec leur concours	2017-22	2023-28	SG-COI	





COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien
Blue Tower – 3e étage | rue de l'Institut | Ebène – Maurice
secretariat@coi-ioc.org | commissionoceanindien.org